

"Ouverture session de printemps du 18 mars 2019"

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Nous allons commencer avec cinq minutes d'avance, le délai réglementaire pendant lequel les trains ont le droit d'être en avance par rapport à leur arrivée.

Au-dessus de cinq minutes, ce n'est pas autorisé.

Nous accueillerons, à la fin de notre réunion, le secrétaire d'État chargé du Numérique, M. Mounir Mahjoubi, donc il faut que nous organisions nos travaux pour pouvoir faire une petite interruption de séance et permettre à d'autres invités de nous rejoindre avant la signature de la convention en sa présence.

Du fait de sa visite, actuellement, à La Rochelle à partir de Villeneuve-Salines, Jean-Marie Roustit est pour l'instant avec lui.

Il a donné pouvoir à Corinne Imbert, mais il n'y a pas de vote aujourd'hui.

Caroline Aloé, qui est souffrante, à Brigitte Rokvam.

Sylvie Mercier, en visite ministérielle, à Alexandre Grenot.

Godineau Jean-Claude, à Chantal Guimberteau.

Fabienne Labarrière, qui va nous rejoindre, à Jean-Pierre Tallieu.

Jean-Marie est là, mais il va nous quitter dans un instant, ainsi que Sylvie, pour rejoindre le ministre.

Je vous propose, avant d'entrer dans le vif du sujet, que je donne la parole, contrairement à nos habitudes, immédiatement, au secrétaire général de la préfecture, Pierre-Emmanuel Portheret, pour qu'il nous fasse un point sur la situation par rapport aux risques éventuels de pollution.

Je le remercie d'être là.

M. le préfet nous rejoindra vers 12h15, également, avec le ministre.

M. le secrétaire général.

Pierre-Emmanuel Portheret, secrétaire général de la préfecture.

-Merci, mesdames, messieurs les conseillers départementaux.

Un point de situation sur le naufrage du navire Grande America.

Dès le 14 mars, les préfets de la Gironde et de la Charente-Maritime ont décidé de placer les services concernés en préalerte du plan POLMAR-Terre en raison des estimations initiales de dérive qui indiquaient une pollution possible des côtes en milieu de semaine dernière.

Les réunions cellule de veille des services de l'État ont permis de procéder au travail de recensement des moyens.

Les maires des communes littorales ont été associés à cette démarche, ainsi que les associations de protection de l'environnement, qui sont évidemment mobilisées.

L'efficacité de la chaîne d'alerte a pu être testée à l'occasion d'alertes sur le littoral des deux départements.

Chez nous, sept boulettes ont été identifiées sur l'île d'Aix et on a permis, avec l'intervention du CEDRE en particulier, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, de déterminer que ces boulettes ne correspondaient pas aux hydrocarbures issus du Grande America.

Les dernières estimations du comité de dérive placé auprès du préfet maritime indiquent que la pollution ne devrait pas toucher le littoral durant la semaine à venir.

Il convient cependant de tenir compte des conditions de dérive différentes des débris et des conteneurs.

À l'heure actuelle, nous sommes à la recherche de deux conteneurs qui dérivent vers les côtes et dont nous ne connaissons pas le contenu, mais qui sont activement suivis et recherchés.

Ce que je puis vous dire, c'est que les services de l'État, en liaison avec les maires des communes littorales et les associations de protection

de l'environnement, sont évidemment mobilisés 24 heures sur 24, avec la préfecture maritime, pour identifier la dérive des nappes, trois nappes sont, à ce stade, identifiées, et essayer de déterminer, dans la mesure du possible, à quel moment elles toucheront nos côtes.

Un dernier point, M. le président, sur la mobilisation des bénévoles. Un certain nombre de bénévoles, d'associations ou de particuliers se sont déjà rapprochés de nous pour se mettre à disposition lorsque la pollution touchera la côte.

Il est demandé aujourd'hui aux uns et aux autres de se rapprocher des mairies, en tout état de cause, qui vont coordonner, dans le cadre de leur territoire, l'intervention des bénévoles.

Il est également demandé aux uns et aux autres de ne pas prendre d'initiatives individuelles tant qu'on ne connaît pas le contenu précis de la pollution qui pourrait toucher nos côtes.

Il n'est pas impossible qu'il y ait des matières dangereuses.

En tout état de cause, il est vraiment demandé aux uns et aux autres de se rapprocher des mairies qui coordonneront l'action des bénévoles le moment venu.

Voilà ce petit point de situation.

Je tiens à être rassurant.

La pollution ne touche pas, à ce stade, nos côtes.

On devrait être épargnés cette semaine.

La préfecture maritime fait son possible pour pomper les nappes, actuellement, au large du rivage, à 300 kilomètres environ.

Mais devant l'aléa lié à la météo, on ne peut pas dire, à ce stade, de manière précise, quel type de pollution arrivera sur nos côtes ni quand. Voilà le point que je voulais faire en ouverture de votre séance.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, M. le secrétaire général.

Nous y reviendrons.

Quelques mots sur le déroulé de nos travaux.

Ce matin, jusqu'aux alentours de 12h15, heure où nous recevrons le ministre, nous allons débattre comme habituellement.

Les commissions se dérouleront.

La commission des Finances, Lionel, c'est jeudi matin, à 10h.

Vendredi matin, nous reprendrons, notez bien, à 10h, pas 10h30.

Donc, vendredi matin à 10h.

Nous aurons à la fois une séance, une interruption, une commission permanente et, à l'issue de celle-ci, nous aurons deux interventions techniques pour nous présenter des dossiers.

Dominique Rabelle fera le point sur la bonne santé d'Habitat 17 et Sylvie Mercier développera plus techniquement le sujet de l'inclusion numérique.

Donc 10h, vendredi matin, pour la reprise de nos travaux, séance plénière, puis commission permanente.

Nous avons appris avec tristesse le décès du premier vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine, Gérard Vandenbroucke, que nous connaissions auparavant comme président de la région Limousin, ainsi que le décès du maire de Salles-sur-Mer, Michel Boissard.

De nouveaux maires ont été élus.

Bernard Combeau à Saint-Bris-des-Bois à la suite du décès de son prédécesseur.

Il en est de même pour Fabrice Hillairet à Cherbonnières.

Suite à différentes démissions, il y a eu une élection partielle à Marsilly.

Hervé Pineau a été réélu.

À Pons, Jacky Botton a succédé à Jean-Luc Dibar.

Didier Bascle, qui était maire de Saint-Hilaire-de-Villefranche, est maintenant élu de la nouvelle commune, suite à sa fusion avec La

Frédière, et notre collègue Corinne Etourneau-Grégoire est maire déléguée.

De même pour Mickaël Vallet, déjà maire de Marennes, qui est maintenant maire de Marennes-Hiers-Brouage avec l'ancien maire de Brouage à ses côtés comme maire délégué, Jean-Marie Petit.

Catherine Desprez a été élue présidente du syndicat mixte aéroportuaire. Jean-Louis Léonard, du nouveau syndicat mixte du port de pêche de Chef-de-Baie.

Luc Servant, à la tête de la Chambre d'agriculture.

Et Dominique Graciet, à la tête de la Chambre d'agriculture régionale.

Nous avons un nouvel interlocuteur au niveau de SNCF Réseau, qui a remplacé Alain Autruffe, il s'agit de Jean-Luc Gary.

Nous aurons beaucoup de sujets à traiter avec lui.

Sur le sujet qui a été évoqué par le secrétaire général, le Grande America, ce sont des périodes que nous connaissons bien dans nos départements.

Nous avons été impactés, à l'époque, par l'Erika, qui avait sombré le 12 décembre 1999.

Christian Leyrit était notre médiateur départemental et, à l'époque, notre préfet.

Il avait dirigé les opérations du plan POLMAR-Terre, mais, très rapidement, la tempête Martin, le 27 décembre 1999, avait fait passer cette affaire au deuxième plan.

Et puis, en 2002, tout près des côtes espagnoles, c'est le pétrolier Prestige dont les boulettes d'hydrocarbure avaient touché notre littoral en janvier 2003.

Juste pour information, et peut-être en plein moment d'Histoire, l'Europe travaille à partir de trois paquets.

C'est un paquet européen, une série de directives, transcrites parfois directement, parfois par des lois nationales.

Ces trois paquets ont été adoptés au fil des années, les paquets Erika I, Erika II, Erika III.

Nous sommes actuellement dans l'Erika III.

C'est d'ailleurs pour ça, ce qu'indiquait M. le secrétaire général, qu'il y a des navires de différents pays européens qui interviennent sur zone, c'est dans les décisions du paquet Erika III.

C'est dans cette salle que le Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne, pendant la présidence française, a mis au point l'accord politique, en 2008, qui a permis l'adoption, ensuite, du paquet Erika III, qui s'applique actuellement et que nous avons débattu sous présidence française, dans cette salle, en 2008.

Autre sujet : un mot sur les mineurs non accompagnés.

Le nombre est stabilisé depuis le début de l'année, à 400, mais environ 90 à 100 supplémentaires par mois.

Ça reste un sujet extrêmement difficile au niveau national.

Nous ne sommes pas parmi les départements les plus impactés, mais vous voyez les problèmes d'accueil que cela pose dans nos foyers ou dans les structures mises en place par des associations.

Le pont de l'île de Ré : le câble constaté rompu le 13 septembre a été remplacé avec l'aide des services de l'État.

Nous avons décidé de remplacer deux autres câbles qui sont situés dans le premier tronçon, côté île de Ré.

On devait le faire dans la nuit du quatre au cinq mars dernier, c'était la tempête Freya, donc cette opération a été reculée.

Nous allons poursuivre le contrôle des quatre autres tronçons.

Le pont de Ré, ce sont plusieurs ponts accolés les uns aux autres.

On va faire de même pour le viaduc du Martrou, qui a le même type de conception que le pont de Ré.

Nous n'avons que huit rapports, dans cette session, mais ils sont tous importants.

Nous n'avons pas de rapport à incidence budgétaire, comme c'est la tradition à la session de printemps.

Je ne vais pas entrer dans le détail sur le plan d'action pour un numérique inclusif.

Je remercie Sylvie Mercier pour son travail sur ce dossier.

Vous voyez bien que c'est un sujet qui est pile dans nos deux missions : solidarité territoriale et solidarité sociale.

Donc, au moment où nous équipons notre département entièrement numérique, il serait paradoxal qu'un certain nombre de nos concitoyens, on pense qu'ils sont à peu près 20 % à l'échelle nationale, soient exclus du numérique pour tous les besoins de la vie quotidienne, d'où le plan d'action que nous vous présenterons tout à l'heure avec le ministre. Nous avons également à l'ordre du jour un schéma départemental de développement durable.

L'objectif est de faire le point sur les actions du plan Climat-Énergie, de faire l'analyse de nos actions et de nos politiques dans le domaine, et de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Nous en débattons.

Lionel Quillet le présentera.

C'est à ce sujet, avant que ce schéma soit élaboré, ce qui nécessite deux ans, M. le secrétaire général, et j'en ai informé M. le préfet avant même d'évoquer le sujet devant la presse, que nous souhaitons un moratoire sur l'éolien.

On va simplement donner les chiffres, qui parlent d'eux-mêmes.

Nous avons actuellement, en Charente-Maritime, en fonctionnement, 15 parcs, 81 éoliennes.

Sont d'ores et déjà autorisés 11 parcs avec 67 éoliennes.

Sont en cours d'instruction 19 parcs avec 112 éoliennes.

Et sont en projet 31 parcs avec 215 éoliennes.

Il y aura plus d'éoliennes que de communes, dans ce département, et bientôt une éolienne pour 1 500 habitants.

Donc, nous risquons de voir ce département touristique transformé en parc industriel, ce qui me paraît complètement contraire à la vocation touristique de notre département, pas simplement sur le littoral ou sur les îles, mais également dans l'intérieur, que nous souhaitons préserver. C'est un ras-le-bol, qui est exprimé par beaucoup de nos concitoyens.

Il suffit de voir, quand le projet se présente dans une commune, et certains d'entre vous y ont été confrontés, l'importance que prend ce dossier dans les communes.

Ça aura des conséquences très importantes au moment des prochaines élections municipales, pour certaines équipes qui se sont aventurées un peu rapidement sur ce type de projets.

Et je pense également que, on l'a bien vu dans le grand débat organisé par le gouvernement, que souvent, le sujet a été le sujet éolien plus que les sujets qui souhaitaient être débattus, qui étaient proposés par l'État.

On n'est pas les seuls.

Le président des Deux-Sèvres a récemment saisi son préfet et le président du Conseil régional, par rapport au futur SRADDT, qui sera débattu à la Région le 12 avril prochain.

Notre observatoire a bien fonctionné.

Je remercie celles et ceux qui ont participé à ces travaux.

Ils ont constaté qu'il n'y avait pas de schéma ou d'outils de planification de l'éolien à l'échelle du Département, que nous avons une compétence en matière de protection des Espaces naturels sensibles, mais

qu'on ne nous sollicite pas sur l'implantation de parcs éoliens, même à proximité.

Ils ont tous remarqué le caractère éminemment mercantile et le démarchage commercial éhonté qui est fait aux maires des petites communes et aux propriétaires de terrains et l'insuffisance de prise en compte de l'avis des citoyens ou des avis des commissions consultatives obligatoires, par exemple la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages.

C'est pourquoi je vous proposerai un rapport, au vote de vendredi, dans lequel nous demandons à M. le préfet de surseoir, pendant la mise au point de notre schéma de deux ans, à toute implantation nouvelle d'éoliennes sur le territoire du département de la Charente-Maritime. Autre sujet : l'étude de la qualité bactériologique des eaux de l'estuaire de la Gironde.

Nous sommes déjà partenaires de la commune d'Aytré, de la CDA de La Rochelle, pour la baie d'Aytré, qui est tout près de nous, où il y a des fermetures de plages permanentes et un vrai souci pour la commune. Je parle sous contrôle du président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, Jean-Pierre Tallieu, il se trouve que depuis quelques années, principalement cet été, les communes situées depuis le nord de l'agglomération royannaise, Saint-Palais, Vaux-sur-Mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers, constatent des eaux de moins bonne qualité. Ça n'empêche pas la baignade, l'ARS le précise bien, mais c'est une détérioration qui peut faire supprimer le pavillon bleu pour les plages de ces communes.

Nous nous sommes réunis avec tous les maires, avec notre collègue Catherine Desprez, qui est en charge du laboratoire Qualyse, pour leur proposer de les aider comme on le fait pour Aytré et de faire une étude bactériologique sous l'égide du Département très rapidement. Naturellement, si on ne trouve rien, si on ne trouve pas de cause, il faudra investiguer plus loin.

Plus loin, plus au sud.

On va déjà investiguer sur toute la partie charentaise-maritime, jusqu'à Vitrezay, mais il faudra demander à nos collègues de la Gironde d'investiguer sur la suite de l'estuaire, côté rive droite, puis estuaire côté rive gauche, parce que ça peut venir aussi du côté médocain. Je vous proposerai un programme d'analyse de la qualité des eaux sur ce dossier.

Enfin, Michel Parent aura l'occasion de s'exprimer dessus.

Il vous sera proposé un schéma départemental de lecture publique.

On croit toujours que la lecture, en France, est en baisse.

Ce n'est pas le cas, la fréquentation des bibliothèques est bonne.

Malgré Amazon, il n'y a jamais eu autant de monde dans les librairies.

85 % des livres achetés par nos concitoyens le sont en librairie.

Donc, avoir une véritable politique de lecture publique, c'est très important, au titre de notre solidarité territoriale et sociale.

Voilà, j'ai cherché à être bref pour vous permettre d'avoir le temps de parole que vous souhaitez.

Et je vais commencer, selon notre tradition républicaine, par donner la parole à Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

M. le président, M. le secrétaire général, l'ensemble des directeurs et des représentants des différents services et chers collègues du Conseil départemental.

Bien évidemment, M. le président, vous imaginez que nous nous associons, on va dire...

au dégoût et aux inquiétudes qui découlent du naufrage du Grande America, qui est un rappel à l'ordre assez cinglant sur le fait que, tous autant que nous sommes, à titre individuel, les collectivités, les entreprises, on croit s'éviter certains coûts, faire de bonnes affaires en commandant des matières premières ou des produits qui viennent de loin, qui font des trajets ubuesques.

Quand on réfléchit à l'équilibre économique de tout ça, on croit qu'on fait des économies en commandant en Chine nos fournitures pour finalement le payer beaucoup plus cher une fois tous les 15 ou 20 ans, quand il arrive ce qu'il arrive là.

Je salue la façon dont le département de la Charente-Maritime a posé le cadre dès le début de la semaine, notamment en termes de communication. On a déjà des appels, dans quelques offices de tourisme, pour savoir s'il faut maintenir les vacances ou pas.

Évidemment, il faut maintenir les vacances.

Le pire n'est jamais certain et on n'est pas à l'abri que ça puisse être infiniment moins grave que ce qu'on avait pu craindre sur le moment.

C'est aussi le moment de témoigner, quoi qu'il arrive, que nous soyons touchés ou que d'autres le soient, de notre solidarité.

À chaque fois qu'il y a des catastrophes naturelles ou d'origine industrielle, on sait que l'Association des maires, le Département ou le SDIS coopèrent avec les territoires les plus touchés.

On est contents aussi quand on témoigne de la solidarité à notre rencontre lorsque nous, nous sommes touchés.

Ça nous rappelle quand même que tout est lié et que l'économie n'a rien de virtuel, surtout dans ces cas-là.

Justement, puisque l'on parle de commander des produits ou des fournitures à l'autre bout du monde, la question du plan d'action pour un numérique inclusif, sur lequel on ne peut qu'être d'accord.

Je précise que c'est bien de cadrer les choses.

C'est bien que l'État puisse apporter un cadre général dans lequel on puisse s'inclure.

On ne part pas de zéro non plus.

Dans le cadre du schéma qui a été élaboré sous la férule de Chantal Guimberteau, la question des services au public inclut aussi le fait d'avoir des points d'accès au numérique qui ne se limitent pas au fait d'avoir un ordinateur à disposition.

Il y a de l'humain derrière tout ça, il faut pouvoir accompagner les administrés qui, déjà, quand ils ont pu franchir la barrière de la question de la lecture tout court, ont la question de l'exclusion numérique, qu'on va combattre par de l'inclusion.

C'est lié aussi à la question du schéma départemental de la lecture publique, qui est un sujet peut-être encore plus fondamental, ou en tout cas aussi fondamental, contrairement à ce que ça pourrait laisser paraître, que des questions de voirie, de liaisons routières, de grands travaux ou de grands projets d'investissement.

Vous avez, M. le président, souvent l'occasion de plaider pour des chocs de décentralisation, les républiques girondines, avec des termes qu'on entend depuis longtemps, qui, parfois, jamais dans votre bouche, jamais, peuvent sonner un peu creux ou comme des incantations un peu faciles.

Mais comme le notent certains politologues, les questions de décentralisation ne veulent rien dire si ça ne s'accompagne pas d'une décentralisation vraiment démocratique, d'une décentralisation médiatique également, d'une décentralisation avec le parlementarisme local.

Tout ça ne peut se vivre que quand il y a les questions des médias et de la lecture.

La lecture est aussi une façon de mieux comprendre le monde tel qu'il va, et la décentralisation des pouvoirs n'est rien sans cette compréhension.

La question de la lecture publique, c'est aussi un enjeu fondamental pour la compréhension des territoires par les administrés.

Ne serait-ce que quand on voit les succès de librairie actuellement, qu'on soit d'accord ou pas, mais le "Sérotonine" de Houellebecq et toute la polémique sur Niort, ça fait aux moins écho à toutes ces questions. "La Carte et le Territoire" de Houellebecq, ou le dernier Goncourt qui fait la monographie ou la radiographie d'un territoire en déprise traitent de ça aussi.

Toutes ces questions sont celles de la lecture publique et de la démocratie.

Je me réjouis que le département de la Charente-Maritime appuie encore sur l'accélérateur.

Vous avez noté, dans la petite carte, qu'il y a des endroits comme Jonzac ou Marennes où on a un taux important d'impact sur les populations.

Quand on a l'outil, on sait que ça joue derrière.

Lorsque vous nous dites, assez régulièrement, que pendant vos séances de porte-à-porte, qu'on imagine nombreuses et régulières tous les week-ends, vous nous avez souvent narré celles des élections de 2015, que vous entendez souvent parler de la question de l'accès au très haut débit, mais que la question de l'accès à la lecture, finalement, même combat, pour faire en sorte qu'on ne se retrouve pas dans un département, je le dis au risque de pointer du doigt des collusions, où on risque d'avoir, comme certains départements, des groupes d'une famille politique que ni les uns ni les autres n'avons envie de voir siéger et qui finissent par faire pencher la bascule.

Ce ne sont pas des petits sujets.

Dans les dernières études disponibles, on se rend compte qu'il y a plus de 11 % des personnes qui font leur journée de défense et citoyenneté qui ont des problèmes de compréhension de lecture, et plus de 5 % peuvent être considérés comme atteints d'illettrisme.

On sait que l'argent qui sera mis sur cette politique publique départementale sera de l'argent bien investi.

Tout est lié.

La question de la lecture publique fait aussi appel à la question de la cohésion sociale.

Un sujet sur lequel on est souvent revenus ces dernières semaines, c'est la question des centralités et de la façon dont on conçoit le commerce et l'économie au service du lien ou d'une façon de défigurer les territoires.

Je laisserai d'autres collègues s'exprimer sur la question de l'éolien et des paysages pour rester sur celle des centres-bourgs.

Je me suis permis de vous solliciter dans un courrier récent, au début du mois de mars, pour connaître les suites que vous alliez donner au vœu qui a été signé en majorité par l'assemblée départementale sur la question de cet observatoire du développement commercial.

Dans la mesure où ça a été un sujet qui est sorti publiquement en session, j'ai reçu un courrier des deux présidents de CCI, courrier qui vous a été adressé d'abord à vous et dont j'ai été en copie.

Ils nous font savoir qu'ils ont tous les outils disponibles pour nous accompagner sur ces questions.

Vous m'aviez répondu que c'est une question sur laquelle nous avons besoin de nous coordonner avec la Région, mais je note que sur le rapport sur la question de l'éolien, vous parlez d'un schéma départemental tout en pointant du doigt qu'il faudrait un schéma régional.

On peut très bien saisir...

Je termine...

Oui.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Le point technique, Mickaël, c'est que la Région adopte son SRADDT le 12 avril.

C'est simplement ça que je citais, par rapport à la Région.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Il n'en demeure pas moins que si la Région a son SRADDT, auquel on est d'ailleurs conviés en termes de réflexion, nous siégeons dans les CDAC. Il serait dommage que sortent des CDAC des demandes dans les mois qui viennent sans que nous ayons pu nous organiser.

Je laisse pendante ma question sur ce que vous souhaitez faire de cette demande d'observatoire du développement commercial.

Un autre sujet d'actualité qui a fait une double page dans "Sud Ouest" au début du mois de mars : la question de l'alternative à l'A831.

Il y a des expressions qui sont diverses, variées, parfois un peu contraires.

Je souhaiterais savoir quelle est votre position par rapport à la future loi mobilité, dont j'avais cru comprendre que, lors de sa présentation initiale en Conseil des ministres, peut-être en raison d'un contexte un peu plus agité, à l'automne, mais la ministre a fait savoir que ça n'était pas lié, avait été retirée la disposition relative à la possibilité pour les collectivités territoriales de concéder des routes qui seraient sous leur maîtrise d'ouvrage.

Est-ce vraiment la bonne solution ?

Si j'ai bien lu le maire de Marans, il existe une crainte qui voudrait que ça ne règle pas la question de Marans intra-muros, si je puis dire, dans la mesure où ceux qui ne voudraient pas payer...

Les gens sont gonflés, ils ne veulent pas payer.

Qu'ils continueraient à passer par Marans.

Je voudrais savoir où vous en êtes de cette réflexion et je ne doute pas que, sur un sujet aussi important, instruit par l'expérience récente, vous prendrez soin d'impliquer dans cette réflexion l'ensemble des bancs de l'assemblée départementale pour faire en sorte que ça aille au bout. Dernier sujet, sur la question des jeunes, de manière générale, dont nous avons la responsabilité, qu'il s'agisse des mineurs non accompagnés ou de l'Aide sociale à l'enfance.

Sur l'Aide sociale à l'enfance, un groupe de travail a remis récemment, en février, au gouvernement et à la DF cinq engagements pour éviter ce qu'ils appellent "les sorties sèches" des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance qui arrivent à la majorité, sur la préservation du lien social, l'accès au logement, l'accès aux droits, qui est lié aussi à la question du numérique, les questions de santé ou d'insertion sociale et professionnelle.

Est-ce que, sur ce sujet, vous pourriez nous faire, si c'est d'actualité, un point sur la façon dont l'ensemble des départements en France envisage de s'en saisir ?

Et sur la question des mineurs non accompagnés, une question toute simple, avec les précautions d'usage dont nous sommes tous conscients. Les centres de vacances devraient retrouver leur fonction de centres de vacances sous peu.

Vous avez évoqué en ouverture la stabilisation du chiffre.

Il n'en demeure pas moins qu'il est important.

Il y a derrière tout ça des sujets qui sont brassés au niveau national, et notamment une question de QPC sur les tests osseux, même si, en Charente-Maritime, on n'est pas trop dans cette pratique.

Et une volonté, probablement, d'un certain nombre d'élus départementaux de mieux comprendre le travail des agents qui fait qu'au-delà de toutes les questions que je vous pose, probablement vous saisis-je prochainement pour vous demander la possibilité d'aller visiter ces structures, en petit nombre s'il le faut, mais que les élus qui s'y

intéressent puissent se rendre compte concrètement, sur le terrain, du travail des agents et des dispositions qui sont prises.

Je terminerai sur la question du plan Vals de Saintonge en vous posant simplement la question de savoir quand pourrait avoir lieu la réunion du comité de pilotage, auquel j'imagine que vous prendrez soin d'associer l'ensemble des élus départementaux concernés.

Je termine et je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Je vais répondre rapidement.

J'ai constaté avec bonheur que vous étiez un grand lecteur de Houellebecq.

Bon, je n'en suis pas non plus un grand fan, mais je suis quand même un lecteur.

Il faut lire les choses pour essayer de comprendre.

Le premier livre qui a beaucoup fait parler de Michel Houellebecq, qui était encore fonctionnaire de l'Assemblée nationale, se passe dans la forêt de Suzac, entre Saint-Georges et Meschers, c'est l'ouverture des premières pages de "Les Particules élémentaires".

Quand on commence à parler de Saint-Georges-de-Didonne, on a toujours une grande carrière.

En toute humilité.

Deuxième sujet, sur l'America Grande.

Je vous remercie de ce que vous avez dit sur la mobilisation des services de l'État qu'a rappelée M. le secrétaire général, du Département, des communes, des EPCI.

Les présidents de communautés de communes littorales sont très impliqués. Nous, le Département, on se focalise sur trois aspects.

L'aspect mobilisation.

Que nos moyens techniques, moyens de la direction de la Mer, de la direction des infrastructures soient disponibles.

La réflexion sur les communications.

On travaille avec Stéphane Villain pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une communication qui parte dans tous les sens et que les réponses dans les offices du tourisme, qui ne sont pas toujours faites par des gens habitués à gérer des situations de crise, soient bonnes.

Et je n'exclus pas l'aspect juridique.

Avec les frais que nous engageons, à un moment, nous serons amenés à nous tourner vers l'armateur, qu'il y ait pollution ou pas.

Même si l'État le fait de son côté, nous l'avons toujours fait, en Charente-Maritime, à l'occasion de chaque crise.

Nous avons les conseils d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit maritime pour voir toutes les actions que nous pourrions faire, éventuellement, même, du référé heure par heure si cela s'impose.

Décentralisation : nous avons fait une contribution au grand débat, communes, l'Association des maires de France, le président Doublet, les régions de France et les départements.

Ils ont fait une contribution que nous avons appelée : "Pour un acte III de la décentralisation".

Il y a eu le président Mitterrand avec Pierre Mauroy et Gaston Defferre, le président Chirac avec Jean-Pierre Raffarin.

Nous pensons que 16 ans après, c'était en 2003, il serait bien qu'il y ait, à l'issue de cette période, quand le gouvernement annoncera des mesures suite au grand débat, des éléments sur une nouvelle décentralisation.

Nous avons fait beaucoup de propositions qui concernent aussi bien les communes, les EPCI, les départements, la Région, et tout ça en accord, pour qu'on ne joue pas au bonneteau les uns contre les autres.

L'observatoire commercial...

J'ai vu récemment le président Thierry Hautier et je vois prochainement le président Fauchet, j'ai bien noté leur accord communiqué par courrier. Je n'ai pas eu de réponse de la Région.

Je vois prochainement Alain Rousset, car nous avons aussi besoin de la Région, vu sa compétence économique, dans cet observatoire.

Je pense que rien n'empêchera, dans les semaines à venir, sa mise en place.

L'A831, c'est vrai que la loi a beaucoup changé.

Une première présentation au Conseil des ministres, il s'écoule quasiment un an avant qu'elle ne vienne au Sénat.

Le Conseil d'État l'a ratiboisée, Matignon l'a re-ratiboisée après le Conseil d'État, donc exit péages urbains, vignette poids lourds, beaucoup de mesures attendues, y compris des mesures financières.

L'agence de financement des infrastructures n'a pas les moyens financiers prévus par les textes pour assurer le financement de ces programmes d'action, ne serait-ce qu'en 2019.

Et est passée à la trappe la mesure que vous citiez tout à l'heure.

Donc, j'ai revu Elisabeth Borne et le nouveau directeur général des infrastructures, M. Papinutti, la semaine dernière, pour demander que soit introduit un amendement non pas sur les ouvrages existants, parce que ça pourrait "gilet-jauner", comme on dit par les temps qui courent, mais sur des ouvrages neufs qui pourraient être sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et sur lesquels pourrait être perçu un éventuel péage.

Le ministre m'a promis que cette disposition serait introduite.

J'attends pour le voir, naturellement.

Par ailleurs, nous travaillons avec le département de Vendée sur l'amélioration de l'itinéraire ouest, et les élus rochelais ont constaté avec plaisir que les dispositions d'urbanisme et d'organisation de la CDA n'étaient pas incompatibles avec les orientations du Département, mais qu'elles étaient parfaitement compatibles.

J'en remercie nos collègues rochelais de l'agglomération s'ils ont pu jouer un rôle en la matière.

Sorties sèches des jeunes de l'ASE, vrai problème.

Vrai problème : il y a environ, à l'échelle nationale, un quart des jeunes qui ont des contrats jeune majeur, et c'est très différent selon les moyens financiers des départements.

Donc, a été nommé au sein du gouvernement un secrétaire d'État, M. Adrien Taquet, un ancien député du Parti socialiste, qui est en charge de ces questions.

Nous mettons en place avec lui six groupes de travail coprésidés chacun par un président de département et un haut fonctionnaire, pour gérer ces sujets, et en particulier le sujet des sorties sèches, et essayer de trouver des solutions consensuelles.

Sur les MNA, oui, problème, quand certaines structures de vacances vont être utilisées.

Il faut trouver des structures associatives ou autres alternatives.

En effet, il y a un vrai problème pour nos personnels.

On a d'ailleurs le préavis de grève de quelques-uns.

On a une occasion de rencontre, cet après-midi, avec la direction générale, pour essayer de régler les choses, et avec les élus en charge. Il y a des gens qui prennent de longs congés maladie, il y a du burn out, etc.

Ça devient très compliqué.

Il faut peut-être que nous soyons amenés à renforcer ces services. Je trouve votre idée très judicieuse de faire en petit comité des visites de structures.

Je demande à nos collègues Mme Rabelle et Mme Bureau de mettre ça en œuvre.

Je crois que ça fera plaisir aux agents de discuter avec des élus qui viendraient leur rendre visite dans ces structures.

La parole est à Pascal Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

M. le secrétaire général, M. le président, mes chers collègues, mesdames et messieurs, le dramatique élément d'actualité qui vient d'être évoqué vient nous rappeler que notre environnement est fragile.

Il s'agit, on l'a dit, du naufrage du cargo qui a coulé par 4 600 mètres de fond et qui transportait plus de 2 000 véhicules, ainsi que 365 conteneurs, dont 45 remplis de matières dangereuses, et 2 200 tonnes de fioul lourd qui pourraient, j'emploie volontairement le conditionnel, déferler en partie sur nos côtes.

L'ironie du sort vient en ce que la session budgétaire qui ouvre au Département ce lundi propose huit rapports, mais que, parmi eux, deux devraient susciter un débat important, puisque justement portant sur le développement durable et les questions de pollution visuelle.

Le premier rapport contient une intention louable.

Il s'agit d'acter l'élaboration d'un schéma départemental de développement durable.

On ne peut que valider l'idée.

C'est une chose que notre groupe demande depuis longtemps, et encore récemment dans la tribune du groupe sur le bilan du mi-mandat, le développement durable, disions-nous, est un sujet qui pénètre de plus en plus les consciences, et nous avons remarqué la récente appétence du Département en matière de développement durable.

Nous saluons cette inflexion, nous la soutenons, nous la demandons par nos appels répétés.

Nous sommes cependant interrogatifs sur les ambitions.

Sont-elles à la hauteur des enjeux ?

Il y a du mieux, certes, mais tant reste à faire, surtout les politiques publiques menées en matière de santé, d'environnement, d'alimentation et d'agriculture, qui doivent impérativement être cohérentes entre elles pour former un tout.

Pour le dire autrement, toutes ces politiques publiques devraient aujourd'hui être évaluées au prisme du développement durable, car il est plus que temps.

Ce rapport commence par une date qui fait froid dans le dos.

Depuis 1992, le développement durable est une priorité absolue pour la préservation d'un avenir pour les générations futures.

Plus d'une génération plus tard, 27 ans exactement, où en est-on de ces intentions, où en est-on des promesses ?

Que c'est long !

Ce schéma départemental est une bonne chose.

Après tout, est-il trop tard pour agir, ou bien, comme le dit l'adage, mieux vaut tard que jamais ?

Quitte enfin à le faire, autant alors être à la hauteur des enjeux.

Le serons-nous ?

Serons-nous au rendez-vous de notre siècle ?

Difficile de le dire en l'état actuel des choses portées à notre connaissance.

Nous avons sous les yeux une liste d'intentions louables contre lesquelles personne ne peut s'opposer.

Quelques manques apparaissent cependant.

Le schéma ne mentionne pas d'axe de travail sur ce qu'on appelle l'éco-administration : achats durables, ancrer le développement durable dans les conditions des services.

Certains éléments mentionnés en font partie, mais pas un axe englobant toutes les problématiques de l'éco-administration.

Aussi, le rapport fait référence au télétravail.

Pourquoi ne pas aller plus loin en rendant opérationnels des systèmes de visioconférence pour les services quand cela est adapté au type de réunion, mais aussi pour les élus afin de limiter les déplacements et principalement diminuer notre empreinte carbone ?

Enfin, ce schéma veut soutenir notre politique agricole à travers les circuits courts.

Cette phrase est inquiétante.

Elle est symptomatique de la rédaction du rapport qui, dans son ensemble, vise à reconduire un ensemble de politiques publiques jugées satisfaisantes en matière de développement durable.

Sur le sujet agricole, ô combien important sur notre territoire, cette phrase laisse entendre que notre politique agricole est bonne, que notre modèle agricole est bon, sans un mot sur nos ambitions en matière de local et bio qui sont deux déterminants à considérer ensemble.

Car du bio importé de Nouvelle-Zélande, quelle cohérence avec un schéma de développement durable ?

Des circuits courts de produits qui ne seraient pas d'abord bons pour la santé, de nouveau, quelle cohérence avec la volonté de développement durable ?

Bio et local, donc.

Sur notre volonté agricole, toujours, pas un mot sur un autre modèle agricole.

Pas l'envie, sûrement.

Alors que des études sur la pollution et la qualité de l'eau sont menées, notamment notre rapport 105 que vous avez évoqué, jamais on ne fait le lien entre la terre et la mer, entre modèle agricole et environnemental alors qu'on affiche notre volonté à réduire l'impact des activités agricoles.

Tandis que nous déplorons les détresses humaines d'agriculteurs qui, encore récemment, malheureusement, mettent fin à leurs jours, et tandis que nous observons une montée en puissance de l'usage de pesticides, tandis, donc, que nous pouvons tous conclure à la fin d'un modèle agricole qui ne rend personne heureux, ni ceux qui produisent, ni ceux qui consomment, nous persévérons à ne rien vouloir changer en profondeur. Nous le voyons bien, la véritable difficulté de ce schéma sera d'être à la hauteur des enjeux.

Il ne faudra pas manquer ni de courage, ni de volontarisme.

Ce qui est dès à présent audacieux, en revanche, c'est de proposer un rapport pour stopper l'éolien en Charente-Maritime, juste après avoir demandé l'avis de l'Assemblée sur l'élaboration d'un schéma départemental de développement durable.

Ce rapport sur l'éolien propose de surseoir et statuer aux nombreux projets.

En résumé, la proposition est de perdre 2 ans.

De nouveau, ce n'est pas comme s'il y avait urgence à agir et faire.

Si on peut s'entendre sur les impossibilités d'implantation pour tel ou tel critère, la rédaction du rapport s'apparente à un plaidoyer anti-éolien.

Il y a des critères d'implantation proposés dans le rapport, mais faut-il 2 ans pour les fixer ?

Réaliser une carte multicritères pour savoir où implanter au mieux les éoliennes relève d'une autre démarche, d'un autre état d'esprit, d'une autre volonté.

Cela ne prend pas 2 ans.

Ces critères sont faciles à cartographier : couloirs de vents, couloirs migratoires, couloirs aériens, espaces naturels sensibles Natura 2000, périmètre éloigné de 500 m des habitations sont des critères évidents.

Il peut y en avoir d'autres.

Mais quelle est l'idée de ce rapport ?

Favoriser une implantation pertinente de l'éolienne ou l'interdire ?

Quelles compétences avec notre volonté d'élaborer un schéma départemental de développement durable ?

Comment atteint-on les défis de notre siècle avec une proposition de mix énergétique qui ampute grandement la place accordée à l'éolien ?

On se moque des États qui ne respectent pas leurs engagements pris lors de la COP 21.

Mais quand, localement, il faut avancer, on ne fait pas mieux.

Faire mieux, oui.

Ne plus rien faire, non.

L'éolien partout, n'importe où, n'importe comment, non.

Mais de l'éolien, oui.

Il existe aujourd'hui 4 grands types de projets éoliens.

Les projets industriels menés par une société privée dotée des capitaux nécessaires.

Cas le plus classique et le plus nombreux dans notre département et nous le déplorons.

Les projets citoyens avancés par un groupe d'agriculteurs, de particuliers ou une collectivité locale.

Les citoyens et les collectivités ont la maîtrise du projet avec le soutien des professionnels de l'éolien.

Trois, des projets participatifs lancés par une société privée avec participation financière de la population.

Quatre, les projets mixtes.

Sociétés d'économie mixte initiées par une collectivité associée à des capitaux privés.

Laisser moins de place aux seuls projets industriels fondés par une société privée est un axe à creuser pour mieux maîtriser l'implantation des éoliennes.

Nous sommes parfaitement d'accord.

Pas seulement pour l'éolien, d'ailleurs, car de plus en plus, des initiatives du type SCIC, société coopérative d'intérêt collectif, se montent sur l'ensemble des énergies renouvelables.

Nos concitoyens se mobilisent.

Aidons-les, aidons-nous.

Il est indispensable que nous devons mieux nous saisir des problématiques soulevées par l'éolien.

Nous pouvons le faire en tant que collectivité, même si cela est finalement une autorisation préfectorale.

Plutôt que ce moratoire sur l'éolien, un moratoire sur la situation de la Charente-Maritime en matière de pesticides aurait été plus pertinent en matière de développement durable.

Mais non, on focalise sur la présence jugée trop forte de l'éolien.

Les pesticides, ça se voit moins.

Une approche globale sur les sources de pollution, non.

On focalise sur la pollution visuelle de l'éolien alors que les lignes à haute tension qui traversent tout notre territoire ne dérangent pas.

En conclusion, nous interpellons souvent l'Assemblée départementale pour que notre première compétence, la solidarité, soit notre première priorité.

Nous disons aussi qu'à l'urgence sociale s'ajoute l'urgence environnementale.

Le Département, par ses compétences, a les moyens d'agir sur ces deux priorités sans les opposer.

À condition d'en avoir la volonté politique.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, M. Ferchaud.

La parole est à Mme Dupraz.

Karine Dupraz, conseillère départementale.

-Merci.

Je vais continuer sur le même sujet.

M. le secrétaire général, M. le président, chers collègues, je reviens sur le rapport 316 qui nous invite au lancement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma départemental pendant 2 ans sur le développement durable.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Il nous semble que ce schéma sera vraiment pertinent s'il est doté, à terme, d'un organisme opérationnel, un vrai bras armé.

Notamment en matière de transition écologique, afin que les deux axes qui sont prioritaires soient coordonnés.

Les deux axes...

Vous allez peut-être avoir l'impression que je me répète.

Pour préserver l'environnement, l'axe prioritaire doit être la sobriété énergétique.

La seule énergie vertueuse, je l'ai déjà dit, c'est celle que l'on ne consomme pas.

Il y a, à l'heure actuelle, un peu partout en France, mais notamment en Charente-Maritime, deux secteurs fortement énergivores.

C'est la question du transport.

On a une vraie réflexion à mener sur les mobilités alternatives.

Le rapport le souligne.

Il y a des efforts qui sont faits en matière de covoiturage.

Au-delà, on parle beaucoup d'alternative à l'A831, de l'état des routes. Mais il faut un vrai soutien du Département, même si ce n'est pas sa propre compétence, notamment sur la question du ferroviaire au quotidien qui doit être soutenu et développé, notamment dans des zones qui sont en souffrance comme le canton de Marans.

Autre secteur énergivore, la question du logement.

Il faut savoir que beaucoup de logements sont de vraies passoires énergétiques.

Là, il y a encore à réfléchir.

Il y a des aides, bien sûr, pour la rénovation des logements.

Mais avoir une vraie politique ambitieuse, c'est à la fois, on est bien dans le développement durable, l'aspect économique, l'aspect social et l'aspect environnemental.

On pourrait aller dans cette sobriété très loin et imaginer un département avec un scénario mégawatt.

Autre axe important, la production des énergies renouvelables.

Vous soulignez l'importance du mix énergétique.

Mais il y a quand même, à l'heure actuelle, un certain nombre de contradictions sur ce mix énergétique.

On est, d'un côté, sur cette réflexion, comment aller sur une énergie décarbonée.

On a donc la production par l'éolien, par les panneaux solaires.

On produit de l'électricité, mais la vraie question de demain, c'est :
quels sont les carburants ?

Comment je fais avancer ma voiture ?

La voiture électrique, on dirait une fausse bonne idée dans la mesure où
on n'aura jamais suffisamment d'électricité pour alimenter toutes les
bornes que l'on pourra installer partout.

Donc, quel carburant pour nos véhicules ?

J'en reviens à cet organisme qui, au-delà de coordonner, pourrait
vraiment être innovateur, réfléchir.

Je sais que du côté de la Vendée, ils ont un syndicat mixte qui réfléchit
à ces carburants de demain, que ce soit l'hydrogène, que ce soit au-delà
de la méthanisation.

La plupart des EPCI sont lancés ou lancent leur PCAET.

Ce sont des réponses qu'ils vont devoir apporter.

Un schéma pour nous donner une direction, pourquoi pas.

Mais sans cet organisme coordinateur à l'échelle du Département, j'ai du
mal à voir quelle pourra être la force de ce schéma.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, chère collègue.

Je ne crois pas qu'on réponde à des questions par des organismes.

C'est une réponse trop française et trop technocratique.

C'est plutôt par la coordination des politiques, en particulier avec la
Région qui, en matière de développement économique, en matière de
transport, porte seule la responsabilité.

Je reviens juste sur un point de votre intervention.

Je donnerai la parole ensuite à Lionel Quillet.

Le ferroviaire.

Le ferroviaire, ça fait 35 ans que le Département de la Charente-
Maritime, qui n'en a pas la compétence, intervient pour le ferroviaire.
Il n'y a pas d'autre Département en France qui investisse autant sur le
ferroviaire que la Charente-Maritime.

Si la ligne Poitiers-La Rochelle a été électrifiée, contre l'avis de la
SNCF, c'est qu'à l'époque le président Belot a fait voter une avance de
fonds par le Département ensuite remboursée pour électrifier cette ligne.
Sinon, il y aurait toujours des automoteurs et des locomotives diesel
entre Poitiers et La Rochelle.

La SNCF ne voulait pas et considérait que c'était sans intérêt.

Comme elle considérait qu'il était sans intérêt de s'arrêter à Surgères
aussi.

Nos prédécesseurs, il y a 25 ans, ont passé tous leurs lundis matin,
pendant plusieurs mois, à bloquer des trains en gare de Surgères jusqu'à
temps que lesdits trains, non TER, ne s'arrêtent.

Actuellement, vous savez que j'ai fait des propositions à la Région
puisque le contrat de plan n'est pas respecté.

On est à peine à 20 % d'engagement de l'État sur le contrat de plan en
matière ferroviaire.

Pardon M. le secrétaire général, mais je me tourne vers l'État.

La FIF n'a pas les crédits qu'elle devrait avoir, donc il n'y a pas de
ressources.

Mais le taux de réalisation est extrêmement faible partout en France.
En Nouvelle-Aquitaine en particulier.

Deux, on est prêts, j'ai indiqué à la ministre préfet de région qu'on
était prêts, éventuellement, à redéployer des crédits de
l'électrification prévus entre Angoulême et Royan, puisqu'elle ne se fera
plus dans ce contrat de plan du fait de la non-réalisation par SNCF
Réseau des travaux de signalisation entre Angoulême et Saintes, qu'on
était prêts à le redéployer sur des secteurs en misère.

La misère manifestée samedi en gare de Saint-Jean-d'Angély, les ralentissements entre Niort et Saintes alors que nous avons nous-mêmes investi et payé la modernisation de cette voie ferrée, y compris par un créneau de dépassement que nous avons payé sur les Deux-Sèvres à Beauvoir-sur-Niort avec le Poitou-Charentes, et la Charente-Maritime, contre l'avis des Deux-Sèvres qui n'en voulait pas. Quelle vision d'avenir de la majorité d'alors dans les Deux-Sèvres. Et puis Marans...

Vous savez que nous soutenons complètement la position de faire une halte ferroviaire digne de ce nom à Marans avec un souterrain pour des raisons de sécurité, comme on l'a fait à Surgères il y a quelques années. Nous sommes prêts.

J'ai dit au préfet de région et à la ministre que s'il fallait que je vous propose des crédits complémentaires pour l'investissement ferroviaire, pour améliorer le taux d'exécution du contrat de plan et de la Région que nous avons signé à l'époque avec Manuel Valls, Premier ministre, nous y serions certainement prêts et que je trouverais une majorité dans cette Assemblée pour le faire.

La balle est dans le camp de la Région.

Je l'ai dit à Alain Rousset, avec toute l'amitié que j'ai pour lui, ce ne sont pas que des travaux dans l'ancienne Aquitaine.

Il faut aussi bien regarder.

On fait en urgence Libourne-Bergerac, ce qui est très bien.

Mais l'état de Saintes-Bordeaux est aussi pire, si vous me permettez cette expression peu respectueuse de la grammaire, que la situation entre Libourne et Bergerac.

Voilà ce que je voulais vous dire sur tous ces sujets.

Je donne la parole à Lionel Quillet.

Ensuite, à Guy Denier et ensuite, à Françoise de Roffignac.

Et à Michel Doublet.

Lionel Quillet, 1er vice-président.

-M. le président, M. le secrétaire général, chers collègues.

D'abord revenir sur le schéma de développement durable.

Je remercie Pascal Ferchaud pour ses propos.

J'entends bien qu'il faudra y mettre de la volonté, de l'ambition et de l'action, que ça ne doit pas être un schéma creux.

Le schéma de développement durable est un recensement de l'existant.

Je rappelle que ce Département a une vocation environnementale forte de tous ses territoires.

Il y aura aussi bien le bilan d'action, l'analyse, la définition des axes stratégiques et les indicateurs de suivi.

Sachant qu'il nous faut développer l'activité, qu'il faut rechercher dans toutes les options.

Je prends les remarques sur l'éco-administration et sur l'agricole.

Il y aura, là-dessus, des choses à faire évoluer.

Mais c'est un schéma de développement durable tous secteurs, de la mobilité au maillage urbain en compensant la transition écologique.

Je le prends comme plutôt...

Le contrôle n'exclura pas la confiance de travailler sur ce schéma vital pour notre Département et qui préparera l'avenir.

Ensuite, sur l'éolien, qu'on soit clairs.

On n'est pas dans un "pour" ou "contre" l'éolien.

Comme dans tous les départements de France, tous les territoires, nous voulons un mix énergétique.

Ce mix énergétique est basé d'abord sur un schéma qui n'existe plus.

Le schéma de la Région ne donnera rien sur l'éolien en lui-même.

Il n'y a plus de schéma éolien du Poitou-Charentes.

Il n'y a pas de schéma départemental.

Force est de reconnaître que sur l'éolien, qui fait partie du mix énergétique, il y en aura en Charente-Maritime.
On a perdu totalement le contrôle.
On est totalement débordés.
Quand on en est actuellement à un avenir de 475 éoliennes avec des implantations purement privées...
Pascal Ferchaud citait les 4 axes, ce ne sont que les capitaux privés.
L'éolien, c'est une installation de structure avec, derrière, un rendement à 2 chiffres.
Quand vous regardez l'éolien en Nouvelle-Aquitaine, quand vous regardez cette carte, ce n'est pas le choix des élus.
Ce n'est même pas le choix de l'environnement.
C'est un choix purement commercial.
Nous portons à nous seuls en Poitou-Charentes l'éolien de Nouvelle-Aquitaine et la Charente-Maritime en partie.
Quand vous prenez Vals de Saintonge où on en est bientôt à 200 éoliennes en vue, ça s'appelle une ère industrielle.
Je ne pense pas que la vocation des générations futures soit de développer des ères industrielles.
L'implantation des éoliennes est, en matière non pas environnementale, en matière commerciale, extrêmement choquante.
On propose de l'argent.
On achète des personnes.
Quand on n'essaie pas de rétablir des budgets communaux qui, quand même, dans la notion d'intérêt général des intérêts publics, n'est pas entendable.
Quand des maires reçoivent actuellement des propositions pour leur dire : "Nous pouvons équilibrer vos chiffres, nous pouvons vous proposer de l'argent", ce n'est pas entendable.
Dans des conditions autres de marché public du bâtiment ou d'autres, on considérerait ça comme une action de justice à mener.
Il y a un moment où on ne peut pas laisser les commerciaux éoliens, basés sur des fonds de pension américains ou des activités européennes, prévoir de telles installations.
Je suis choqué qu'en matière de justice, il n'y ait pas de réaction là-dessus.
Ça va beaucoup trop loin.
Si une collectivité ou une communauté de communes, comme celle de La Rochelle, a un projet, qu'elle l'a établi, que les élus ont donné leur assentiment d'un ensemble de territoires et que tout ça a été concerté, d'accord.
Mais qu'on se retrouve avec des éoliens qui, je le rappelle, peuvent dépasser avec la pale près de 200 m de haut...
200 m, ce n'est pas un petit transformateur pour les générations futures.
On ne parle pas de l'évacuation des éoliennes.
On ne sait pas les évacuer.
Aux USA, on les laisse sur place.
Les seules qu'on évacue, on les envoie en Afrique.
Des champs d'éoliennes pourrissent les uns derrière les autres.
On va s'apercevoir que c'est un scandale en matière d'installation.
Personne ne parle d'environnement.
Je connais bien leurs commerciaux.
Ils n'ont aucune connaissance environnementale.
Ils ont une connaissance commerciale.
C'est comment vendre.
Il y a un moment où je crois qu'aujourd'hui, dans les élus, je peux entendre qu'effectivement, on peut essayer de faire des problèmes politiques du "pour" ou "contre" l'éolien.

Ce n'est pas ça, c'est retrouver la pertinence et la volonté des élus de structurer leur territoire.

Les éoliennes amènent les éoliennes.

Quand vous avez mis des éoliennes, vous pouvez continuer.

Si l'État envisage qu'il faut tripler l'éolien, c'est bien.

Mais le jour où les éoliennes s'installent devant chez vous, c'est pas la même histoire.

La grande vérité là-dedans, c'est qu'on fait des éoliennes chez les autres.

On fait des éoliennes chez les autres.

C'est exactement comme évacuer nos problèmes en matière de déchets.

On les envoie sur les pays du tiers-monde.

Que fait-on en Charente-Maritime ?

On les envoie sur la ruralité où il n'y a pas grand-chose.

À un moment, avec 100 éoliennes, il n'y aura plus grand-chose du tout.

Je trouve ce procédé choquant.

Je comprends le principe fondamental de l'éolien.

Mais on a du mix énergétique : géothermie, hydrolien, méthanisation, on a toutes solutions.

Comme le disait Karine, la meilleure solution, c'est d'éduquer les personnes.

Quand on se retrouvera avec 400 éoliennes et peut-être un jour 800 ou 1 000, on se demandera ce qu'est devenu ce département.

Et il y aura des départements perdus pour l'environnement et favorables à l'éolien.

Là, qui acceptera d'y vivre ?

À un moment, ce sera trop.

Les gens ne contrôlent plus rien.

Enfin, dernier choc là-dessus.

Je trouve, M. le président, extrêmement...

Ce dossier avec Loïc Girard que nous découvrons littéralement, c'est le non-respect des citoyens.

Quand des enquêtes publiques sont claires et sont totalement opposées, que les citoyens disent : "Comment voulez-vous que je vive avec autant d'éoliennes autour de moi ?"

Il n'y a strictement aucune écoute.

Pendant que nous parlons de 475 éoliennes à installer, vous savez combien ont été refusées sur 475 ?

3 parcs, 20 éoliennes.

Vraiment, il n'y a pas eu de chance.

Quand on voit les procédures de concertation, de démocratie, les principes, il y a quelque chose de choquant.

Le commissaire public n'est plus entendu.

Ça passe tout droit.

En matière judiciaire, il n'y a plus d'instance, c'est la Cour d'appel direct.

Les élus doivent s'emparer de ce dossier.

Il y aura des éoliens en Charente-Maritime, mais gardons cette maîtrise pour ne pas dire à ceux qui viendront derrière : "Vous avez une éolienne qui a 20-30 ans.

On ne sait pas la démonter."

Le bloc béton, on ne sait pas l'enlever.

Les Américains laissent leurs éoliennes, ils ne les enlèvent plus.

Par contre, elles suintent, elles tirent de l'huile derrière.

Elles ne sont pas faites qu'avec des métaux durables et environnementables.

Les métaux qui sont dessus, en particulier les produits qui sont dessus, sont hautement dangereux pour certaines parties quand elles commencent à vieillir.

Et ensuite, on les évacue en Afrique.

L' élu doit reprendre la main.

Je demande, au nom du président du Département, qu'on prenne le temps.

On a 500 éoliennes, on n'est pas perdus.

On en aura peut-être plus ou moins, mais qu'on décide.

Si ça c'est une carte d'éoliennes en fonction de l'environnement et du vent, non.

C'est en fonction du rendement économique.

L' élu ne peut l'accepter, qu'il soit de gauche ou de droite.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Deux ans pour faire le travail sérieusement, M. Ferchaud, c'est le minimum quand on connaît la complexité des enquêtes environnementales et le nombre de gens qu'il faut interroger pour faire cela.

J'ajoute que...

J'ai émis l'hypothèse que dans la...

Vous savez que l'America Grande, c'était un navire à la fois roulier, c'est-à-dire qu'il y avait 2 000 véhicules, camions, matériels divers et conteneurs...

Il venait de Hambourg.

La plus grande zone d'éoliennes en Allemagne, c'est dans le Land de Lunebourg et dans le Land de Brandebourg.

Il n'est pas exclu qu'il y ait à bord des éoliennes avariées allemandes car les Allemands les démontent dans ces zones et les emmènent chez les Marocains car chez eux, ça fait moins de mal qu'en Allemagne.

Je le dis très clairement.

Je ne sais pas quelle sera la réponse de M. le préfet.

Si cette réponse n'est pas satisfaisante, sur recommandation de l'observatoire de l'éolien, je n'exclus pas que le Département, j'en ai le pouvoir par les responsabilités que vous m'avez confiées, se porte en recours sur certains projets qui n'auraient pas l'assentiment des élus, qui seraient particulièrement nuisibles pour l'environnement.

Après avis de l'observatoire, je n'exclus pas d'aller devant la Cour d'appel administrative contre certains projets au nom du Département.

Je le répète, après avis de l'observatoire de l'éolien.

La parole est à Pierre Malbosc.

Ce sera ensuite Françoise de Roffignac, puis Guy Denier.

Puis Michel Doublet.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-M. le secrétaire général, M. le président.

Je vais être assez bref.

D'abord, un petit trait d'humour.

Les collectivités locales mettent la main à la poche, c'est certainement une bonne chose pour l'aménagement du ferroviaire.

Je crains que, bientôt, les collectivités locales doivent mettre la main à la poche pour le matériel roulant.

Je veux dire ici que je suis particulièrement choqué par moments de l'état des rames de TGV.

Encore récemment, c'était dans un état déplorable.

C'est tout à fait...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je t'interromps juste pour te dire que Guillaume Pepy m'a dit la semaine dernière qu'il n'y aurait plus que des rames à deux niveaux neuves entre Paris et La Rochelle ou Bordeaux, sur les lignes qui nous desservent, Angoulême pour Royan, à la fin de cette année.

Les rames Atlantique qui sont entrées en service en 1989, 1990, sont toutes retirées et nous aurons des rames InOui sur l'ensemble des trains desservant Surgères, La Rochelle et Angoulême à la fin de l'année.
Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-C'est une bonne nouvelle car je pense qu'il y avait une grande nécessité.

Concernant le développement durable, je regrette que dans ce rapport 316, c'est un projet qui devrait peut-être être indépendant, on n'ait toujours pas de plan départemental de prévention et de gestion des déchets. Ça existe dans d'autres départements.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Ça nous a été retiré par la loi NOTRe.

Remercions la majorité qui l'avait voté, c'est passé à la région.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Un plan départemental est passé à la région ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est à la région.

C'était le cas avant la loi NOTRe, je remercie celles et ceux, ce qui n'était pas mon cas, qui l'ont transféré à la région.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Qu'est-ce qui nous interdit de réfléchir quand même ?

De toute façon, sur l'organisation du traitement des déchets, il y aura des questions très importantes avec les biodéchets.

Je pense que c'est un manque.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-On n'a pas la compétence.

On a toujours la compétence de la voix d'élus démocratiques et républicains.

Mais on a aussi la compétence de faire des recours.

Attendez.

On va respecter l'ordre des prises de parole.

Pardon de vous avoir interrompu à deux reprises, mais l'annonce sur les rames de train, la SNCF la fera en son temps, mais elle est claire.

On a eu ce débat au moment d'Échillais.

Notre plan était fait sous l'égide de l'État.

La loi NOTRe a transféré.

On avait, je crois, un agent ou deux qui étaient sur ce dossier dont les compétences ont été transférées à la région.

Je pense que, s'il y a révision de la loi NOTRe, comme s'y est engagé le gouvernement, notamment le chef de l'État, pas sûr que la question des déchets soit revue dans ses modifications.

Françoise de Roffignac, puis Nadège Désir, puis Michel Doublet.

Et ?

Pardon, d'abord Françoise de Roffignac, puis Guy Denier.

Pardon.

Françoise de Roffignac, vice-présidente du Conseil départemental.

-Merci, président.

Je ne peux pas rester indifférente à ce que Pascal Ferchaud a dit sur l'agriculture, en particulier sur ce qui est fait dans le département par rapport à l'agriculture.

J'ai une pensée pour Robert Chatelier, qui nous a quittés il y a à peu près un an et qui aurait bondi sur son siège s'il avait été parmi nous. Dire qu'il y a une montée en puissance des pesticides, c'est totalement faux.

Il y a une maîtrise de l'utilisation des pesticides.

Il y a eu une prise de conscience qu'il y avait peut-être eu des périodes pendant lesquelles les pesticides ont été utilisés peut-être excessivement.

On en voit les conséquences actuellement puisqu'on retrouve des traces dans l'eau de présence de molécules qui ne sont plus utilisées depuis longtemps.

Mais il n'y a pas de montée en puissance des pesticides.

Concernant les pesticides, une remarque quand même, j'ai demandé récemment à l'ADF de voir au niveau des études s'il y avait possibilité, sur la question du glyphosate, d'avoir des précisions.

En effet, on parle beaucoup de la molécule AMPA, acide aminométhylphosphonique, pour ceux à qui ça parle.

Cette molécule est une des molécules retrouvées actuellement, enfin, recherchées, surtout, car c'est une des molécules qui correspond à des résidus de molécules de glyphosate.

Mais c'est aussi une molécule qui correspond à des résidus de produits de lessive.

Ça, on le dit beaucoup moins.

Il y a actuellement une demande auprès des scientifiques pour qu'on essaie de faire la différence entre ces deux choses.

C'est bien de taper sur l'agriculture, c'est facile, mais nous, en tant que citoyens, au quotidien, quand on fait la lessive et qu'on ne sait pas la doser ou qu'on en met trop pour être sûrs que ça nettoie plus blanc que blanc, on utilise aussi des produits qui ne sont pas inoffensifs.

Je voudrais que les choses soient à leur place et qu'on arrête de taper systématiquement sur l'agriculture, en particulier dans le département, où on est sur plus de 17 dans l'assiette, mais j'entendais ce que disait Mickaël, ce n'est peut-être pas que dans l'assiette qu'il faut plus de 17.

Quand je vois autour de nous tous les artisans qui font en sorte de travailler pour pouvoir avoir des entreprises locales, je leur tire mon chapeau car ce n'est pas évident actuellement.

Plus de 17 dans l'assiette, pour nous, c'est une évidence.

Les services du Département y travaillent avec la Chambre d'agriculture. La Chambre d'agriculture a des ambitions sur le local et le bio, même si le pourcentage d'agriculteurs bio dans le département est assez faible. On a cette année une augmentation de 14 % des entreprises d'agriculteurs qui se sont investis pour une conversion en bio.

Ça ne se fait pas du jour au lendemain.

Et il y a un gros problème que j'ai déjà souligné sur le bio, ça demande beaucoup de technicité et donc, de la formation.

Certains s'improvisent agriculteurs bio, qui ne sont pas des agriculteurs bio et qui produisent, excusez-moi, des produits qui ne sont pas mangeables, et pas forcément bio non plus.

On a tout un accompagnement qui est en cours, qu'il faut augmenter, mais on ne va pas imposer aux gens de faire de l'agriculture bio.

Par contre, on est là pour les accompagner et, vendredi après-midi, vous aurez une présentation à 15 h, je crois, avec la Chambre d'agriculture, ici-même, à laquelle vous êtes tous conviés puisque ça fait suite à une demande faite à la session de décembre.

Une présentation par rapport aux différents objectifs sur lesquels nous, au Conseil départemental, on demande d'insister, en particulier sur le bio, sur l'agriculture raisonnée et sur tout ce qui est accompagnement au niveau de l'eau, aussi bien qualitatif que quantitatif.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

La parole est à Guy Denier.

Guy Denier, conseiller départemental.

-Merci, M. le président, chers collègues, M. le sous-préfet.

Sur le problème du développement durable en général, j'ai assisté à un colloque à l'Assemblée nationale à l'initiative de la fondation Léa

Nature lundi passé sur les perturbateurs endocriniens, nous pouvons tous nous angoisser, avec des toxicologues de haut niveau sur l'ensemble des questions qui ont été abordées jusque-là.

Bien, sur les éoliennes, en principe, il y en a où il y a du vent.

Je pense que sur un certain nombre d'expressions ce matin, il nous faut garder la maîtrise du langage et surtout de l'expression "apocalyptique" sur ces problématiques.

Nous sommes tous élus d'un territoire, d'un canton, où certains ont engagé des politiques communautaires de transition et de diversification de l'offre énergétique.

Nous avons pris démocratiquement un certain nombre de décisions.

Nous avons rencontré les services de la préfecture au sujet de l'éolien, la dernière fois avec le préfet et l'ensemble des maires au conseil communautaire de la CDA de La Rochelle.

M. le préfet s'est engagé à prendre en compte les avis des communes dans le cadre de cette procédure de transition énergétique dans la transition écologique.

Nous avons réfléchi, sur l'énergie renouvelable éolienne, pour nous organiser face aux opérateurs, pour lutter contre le mitage et la dispersion des champs éoliens, travailler sur l'insuffisance de prise en compte de l'environnement, de la biodiversité, du paysage.

Nous avons acté des dispositions à travers une charte et développons une procédure d'accompagnement dans les rencontres de nos communes qui peuvent être affaiblies par cette confrontation avec les opérateurs.

Car il est possible de sortir de ce scandale commercial.

Nous allons optimiser les retombées économiques au profit des communes et nous pouvons aller plus loin sur ce plan avec les finances citoyennes.

Nous avons entrepris une démarche de territoire décarboné, de sobriété, des transitions énergétiques, où le mix des énergies renouvelables comprenne les éoliennes.

Nous savons que la production éolienne est irrégulière et intermittente, nous savons qu'il existe des positions divergentes, parfois justifiées, sur les impacts sur le paysage, sur le patrimoine.

Elles sont à prendre en compte mais nous préférons une position légitime d'une population concernée avec ses élus à des idées reçues, nourries par des oppositions organisées, et surtout, des opposants de principe, dogmatiques et proches du lobbying, qui se réclament de ce moratoire comme d'une triste conquête dont la seule expression est de ne pas avoir d'éoliennes du tout.

C'est difficile à admettre après avoir correctement travaillé, y compris sur la possibilité de participation financière citoyenne.

Je pense, un peu contrairement à votre expression de tout à l'heure, que pour les prochaines élections municipales, une inversion pourrait être constatée, celle d'une pression sociale exigeant des propositions de mix d'énergies renouvelables.

C'est peut-être un axe de retour massif aux urnes de jeunes citoyens.

Tenons compte de ces messages, des nouvelles générations et de nos concitoyens, sur le développement durable.

Les énergies propres ne se réduisent pas à la production éolienne, il n'existe aucune énergie renouvelable parfaite, mais que sont les inconvénients de l'éolien au regard de l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique ?

Que sont ses inconvénients comparés à la problématique du nucléaire ?

J'ai bien noté, puisqu'on évoque abusivement la santé publique, que lorsqu'une centrale nucléaire présentait des signes de vétusté, il convenait d'élargir le périmètre de sécurité et de protection pour la population.

Qui nous parle alors de ce cadre de vie ?

Mais nous vous savons, M. le président, très attaché à la décentralisation, vous en avez dit quelques mots, à la libre administration des collectivités, à ce qu'aucune collectivité ne doive exercer de tutelle sur une autre.

Notre demande est donc simple : que les communes et les territoires qui le souhaitent aient la liberté, pour honorer leurs engagements en développement durable, et dans le respect de leur plan climat-air-énergie territorial, de ne pas être couverts par ce moratoire, qui n'est pas un très bon signe mais a l'avantage de déclencher l'élaboration d'un schéma départemental de développement durable.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Les électeurs décideront en 2020, mais soyez conscients que ce dossier, dans beaucoup de communes, sera au cœur des problématiques municipales parce que la colère monte sur les territoires.

Je ne veux être ni Don Quichotte ni Sancho Panza et porter ma lance sur les éoliennes plutôt que sur les moulins, mais j'ai tendance à penser que c'est plutôt le bon côté de l'aile.

J'ajoute que, naturellement, chacun fait ce qu'il veut.

Notre proposition n'est pas une proposition anti-éolienne, mais anti-abus de l'éolien.

Notre département est en train de souffrir, comme la Vienne...

Prenez la route qui va de Poitiers à Confolens, au sud de Poitiers, une région que je connais bien familialement, il y a à peu près tous les kilomètres de l'éolien et tous les projets de développement touristique de cette zone, y compris la rénovation de l'abbaye de la Réau, sont fortement impactés par cela.

Nous voulons être attentifs.

Il ne s'agit pas d'imposer une tutelle d'une collectivité à une autre, la constitution et la loi ne le permettent pas.

Nous avons la coresponsabilité avec la région et l'État du tourisme et c'est notre première activité économique dans le département.

Derrière, il y a un problème économique fondamental.

Est-ce qu'un département recouvert d'éoliennes demeurera touristique ?

C'est une question qu'on peut légitimement se poser.

La parole est au président Doublet.

Michel Doublet, vice-président du Conseil départemental.

-M. le président, mes chers collègues.

Je ne vais pas vous pomper l'air avec l'éolien, mais simplement vous rappeler que le syndicat d'eau, concernant la protection des ressources dans le cadre du grenelle et des ressources d'intérêt européen, a fait l'acquisition, dans le département, d'une centaine d'hectares de terres à destination des producteurs bio, pas les éleveurs de biques, c'est ce que j'ai trouvé jusque-là.

J'ai fait un appel auprès de la Chambre d'agriculture, on est prêts à recevoir, sur ces terrains, de véritables producteurs biologiques formés, pas des gens qui viennent là pour faire du folklore.

Je tenais à le dire.

Je m'associe aux propos de Françoise concernant l'agriculture et la pollution par les produits phytosanitaires.

Les produits phytosanitaires n'ont pas augmenté, ils sont plutôt en baisse.

Je voudrais signaler également que l'association des maires avec la Chambre de commerce de Rochefort, celle de La Rochelle, la Chambre des métiers, la Chambre d'agriculture, a signé une convention pour le développement de l'économie rurale, pour installer dans nos communes des artisans, des agriculteurs et des commerçants.

On a mis en place cette convention qui est effective depuis quelques jours pour le développement économique de nos collectivités.

Merci de m'avoir entendu et de m'avoir écouté.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, M. le président Doublet.

Nadège Désir, puis Pascal Ferchaud.

Nadège Désir, conseillère départementale.

-Merci beaucoup.

On va quitter le domaine de l'éolien, je vais vous emmener dans les collèges.

M. le secrétaire général, M. Le président, chers collègues.

Un chiffre et une demande précise.

Ce chiffre, c'est 8,52, c'est la moyenne départementale sur 20 des collégiens en français au brevet en 2018.

Ce chiffre m'inquiète.

Jusqu'à il y a peu, le Département offrait des dictionnaires aux nouveaux collégiens à l'entrée en sixième.

Ma propre fille aînée en a bénéficié, même si ça fait longtemps, et ce dictionnaire lui a fait toute sa scolarité du secondaire.

J'ai trouvé ça bien en tant que parent d'élève.

Depuis, le Département a cessé cette bonne pratique, ce que je trouve dommage.

Nous distribuons davantage de plaquettes aux parents pour les informer de ce que fait le Département dans les collèges.

Encore récemment, une plaquette distribuée à 30 000 exemplaires a fini dans les poubelles des salles de classe car donnée aux collégiens pour être remise aux parents.

Si on peut s'interroger sur le contenu de ces plaquettes, on peut s'interroger sur l'impact qu'elles ont sur les parents quand elles leurs parviennent.

Je n'oppose pas la distribution de plaquettes informatives à la distribution de dictionnaires, au contraire.

Du coup, je vous propose de glisser les plaquettes informatives dans les dictionnaires des élèves en sixième.

On sera beaucoup plus assurés que les informations arrivent aux parents.

Surtout, les dictionnaires pourront être de nouveau donnés aux collégiens, ce qui est ma principale proposition.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

On ne distribue pas de plaquettes, il s'agissait d'un petit encart extrait de notre journal dont le papier ne ressemblait pas à une plaquette.

Ça a peut-être été jeté parce que c'était trop modeste par rapport à ce que les parents achètent à leurs enfants.

On avait stoppé la distribution pour des raisons financières et parce que beaucoup d'enseignants nous disaient que les enfants allaient chercher les définitions sur leur tablette, sur les ordinateurs, et n'utilisaient plus le dictionnaire.

Je ne suis pas contre, je préfère toujours un beau livre à une plaquette.

Je transmets à Brigitte Rokvam et Caroline Aloé, qui n'est pas là mais que Brigitte informera, pour que la commission en charge des affaires scolaires y réfléchisse.

C'est une proposition très sympathique que je vous remercie d'avoir faite.

M. Ferchaud a demandé à revenir en 2e semaine au Jeu des 1 000 euros.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

C'était simplement pour apporter quelques compléments par rapport aux réactions que j'ai entendues.

J'ai, comme tout le monde, des bonnes lectures.

Notamment, j'ai lu un très bon article de fond du journal "Sud Ouest" du 30 octobre 2018, où il y avait un travail de fond sur l'utilisation des pesticides.

On a bien constaté que notre département était parmi les plus gourmands dans ce type de produits.

Concernant les ventes, elles ont explosé entre 2008 et 2016.

Elles ont diminué de manière notable entre 2008 et 2010, et elles ont repris depuis.

La montée en puissance se fait au travers des ventes et aussi au travers des observations qu'on a pu faire sur la consommation de l'eau.

Je voudrais citer une expérience vécue.

Il y a quelques semaines, c'était la première fois de ma vie, je sortais de chez moi et j'ai découvert un paysage roussi, je dis bien un paysage roussi.

Je n'avais jamais vu ça.

Non, pas un paysage rousti, roussi.

Je suis très sérieux parce que ça m'a fait peur.

Ça m'a fait peur.

Je n'avais jamais vu ça.

J'ai traversé un paysage...

Je n'ai jamais vu ça autour d'où j'habite.

Je dois avouer que ça m'a fait peur et c'est un élément qui, quand on dit que ça diminue, me fait m'interroger.

En termes de visibilité, ça augmente.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, cher collègue.

Je n'ai plus d'orateur inscrit.

Alors, très rapidement, Mme Bureau, parce que je voudrais que le secrétaire général puisse s'exprimer.

Vous avez une minute, douche comprise.

Marie-Christine Bureau, vice-président du Conseil départemental.

-M. le président, M. le secrétaire général, mes chers collègues.

C'était pour apporter un complément d'information concernant les MNA et répondre à Mickaël Vallet.

Lors d'une commission permanente, j'avais fait un point sur l'accueil et l'accompagnement des MNA, répété que plus de 85 % des MNA qui sortent du dispositif ont une solution.

Le premier mars, suite à un appel à projets lancé par le Département, l'association Don Bosco va accompagner 50 nouveaux MNA notamment dans l'hébergement sur le sud Saintonge, notamment, et sur l'ouest du département, de manière à ce que chaque territoire ait sa part de participation.

Je voudrais dire aussi, mais je crois que nous en parlerons dans la session de juin, que, suite au plan pauvreté qui est proposé par l'État, le Département a l'intention de participer aux travaux en coordination avec la préfecture, de manière à accompagner les sorties des jeunes de l'ASE, entre autres, et à prendre sa part dans ce plan pauvreté.

C'est tout.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

C'étaient des précisions importantes.

Je donne la parole à M. le secrétaire général et nous ferons une interruption de séance ensuite pour accueillir le ministre et le préfet.

M. le secrétaire général.

Pierre-Emmanuel Portheret, secrétaire général de la préfecture.

-Merci, M. le président.

Deux points en réponse rapide à ces interventions.

Un premier point d'information sur le grand débat, dont la phase principale s'est terminée vendredi dernier et une réponse aux différentes interpellations sur l'éolien.

S'agissant du grand débat, je vous indique que 132 réunions d'initiative locale ont été organisées dans le département, essentiellement à l'initiative des maires, mais pas seulement, des associations y ont contribué.

Nous avons mobilisé, côté État, une douzaine d'animateurs, ce qui était la principale demande, notamment des commissaires enquêteurs, mais également des bénévoles qui se sont mobilisés pour animer ces réunions. Ces réunions se sont déroulées dans un bon climat, il n'a pas été utile, et tant mieux, de faire appel aux forces de sécurité intérieure. Parfois, les débats étaient passionnés, mais ils se sont déroulés dans un bon climat.

S'agissant des cahiers citoyens, sur les 463 communes du département, 12 seulement n'ont pas ouvert de cahier.

Donc, 451 communes ont joué le jeu des cahiers citoyens, c'est un beau succès.

Le département de la Charente-Maritime se situe parmi les tout premiers au niveau national.

J'en remercie sincèrement le président de l'association des maires qui a joué le jeu dès le début en communiquant à ses collègues un modèle de cahier citoyen, qui s'est décliné suivant les territoires.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir recueilli plusieurs milliers, peut-être des dizaines de milliers, de contributions des Charentais-Maritimes, à travers les réunions, les cahiers citoyens, des contributions directes sur la plate-forme du grand débat national, contributions qui vont commencer à être dépouillées par les garants du grand débat et dont la restitution sera faite sur Internet.

S'agissant du contenu de ces contributions, le gouvernement ayant demandé une synthèse aux préfets d'ici la fin du mois, vous me permettrez d'en laisser la primeur au gouvernement.

En tout état de cause, c'est une vraie réussite et un bel exercice démocratique que les Charentais-Maritimes ont exercé avec enthousiasme durant ces dernières semaines.

Le modeste référent départemental que je suis s'en réjouit vivement.

S'agissant des interpellations sur l'éolien, en réponse au président Bussereau, à M. Ferchaud, Mme Dupraz, M. Quillet, M. Denier, je voudrais faire un point de situation, un point de procédure, un point de contexte et vous faire des propositions.

S'agissant du point de situation, pour être précis dans les chiffres qui reprennent ceux contenus dans le rapport soumis à votre délibération, je précise que 26 parcs ont reçu l'autorisation d'exploiter, à ce stade, soit 148 mâts, pour une puissance de 345 mégawatts.

Parmi ces 26 parcs, 15, soit 81 mâts, sont en activité aujourd'hui, et 11 parcs, représentant 67 mâts, ne sont pas encore construits.

Les principaux parcs en activité sont situés à Ferrières, Saint-Jean-de-Liversay et Saint-Cyr, neuf mâts, puis Bernay-Saint-Martin, huit mâts.

Sur les 19 dossiers en cours d'instruction, ils représentent 112 mâts pour une puissance totale de 375 mégawatts.

Les principaux projets déposés dans nos services, c'est-à-dire dont nous avons juridiquement connaissance, et j'insiste là-dessus, se situent à Chambon-Puyravault, c'est un projet de 12 mâts, dans le canton de Surgères, et Vervant-Les-Églises-d'Argenteuil, onze mâts, dans le canton de Matha.

Si la totalité de ces projets venait à aboutir, j'emploie le conditionnel, la puissance développée par l'éolien dans le département s'élèverait à 719 mégawatts.

Pour mémoire et par comparaison, je rappelle que la puissance d'un réacteur nucléaire de base, est de 900 mégawatts et alimente en électricité environ 400 000 foyers.

Je mentionne enfin dans les projets dont nous avons connaissance mais qui ne sont pas déposés à ce stade dans nos services, le projet porté par EDF Énergies renouvelables d'implantation d'une trentaine d'éoliennes sur l'estuaire de la Gironde, mais qui n'a, à ce stade, fait l'objet d'aucun dépôt de dossier.

S'agissant de la procédure d'instruction des dossiers, je rappelle qu'elle permet au public, comme aux élus, ainsi qu'au monde associatif, de s'exprimer largement à travers les enquêtes publiques, les consultations des Conseils municipaux, ou la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, la CDNPS, où le Conseil départemental est représenté.

J'ai par ailleurs, et c'est le souhait du préfet, une attention particulière aux avis donnés par les maires concernés.

Cela entre extrêmement largement dans la décision finale du préfet, qu'il s'agisse de la commune d'implantation ou de celle qui la jouxte.

S'agissant plus spécifiquement du moratoire que vous évoquiez, j'apporte les précisions suivantes.

D'un strict point de vue juridique, je rappelle, et vous le savez, que l'autorisation d'implantation d'éoliennes est du ressort de l'État et du préfet de département.

La concertation, la consultation doivent évidemment avoir lieu car le débat et la confrontation des idées est toujours fructueux, mais in fine, c'est à l'État, en l'état du droit, qu'il revient de décider sous le contrôle du juge administratif.

Des refus d'autorisation fondés sur le seul critère d'un moratoire départemental seraient ainsi et sans nul doute censurés par le juge administratif.

Par ailleurs, le moratoire proposé par le Conseil départemental vous engage, certes, mais peut se heurter à la volonté politique d'autres collectivités, qui souhaitent porter une volonté d'implanter des éoliennes sur leur territoire.

Je rappelle que certains EPCI du département portent des projets ambitieux de développement des énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne.

Par ailleurs, le soutien de l'État à un tel moratoire serait considéré, par les élus qui tentent de faire émerger des projets consensuels, comme l'expression d'un retrait du soutien du gouvernement à l'éolien terrestre et seraient ainsi fondés à s'en étonner.

S'agissant spécifiquement du projet du Blayais qui rencontre, c'est le moins qu'on puisse dire, de fortes oppositions, EDF a lancé une concertation avec les garants de la Commission nationale du débat public, qui est mentionnée dans votre projet de rapport.

EDF semble prêt à faire évoluer le projet au vu de la concertation, dont je ne peux que recommander qu'elle se déroule le plus sereinement et le plus normalement possible.

Pour autant, l'État ne peut et ne veut rester sourd aux arguments que vous avez avancés, je vous propose ainsi de conduire ensemble, avec les collectivités locales, les ONG, la filière et le public, une réflexion sur la politique de développement de l'éolien en deux temps.

D'abord, une réflexion sur la méthode qui partira d'un diagnostic partagé sur le développement actuel et potentiel de l'éolien, les difficultés

rencontrées, les retombées possibles, qui aboutira à des propositions concrètes et délivrables.

Dans un second temps, la mise en œuvre de ces conclusions opérationnelles avec la mobilisation d'expertises externes techniques, mobilisation à laquelle le ministère de la Transition écologique et solidaire ne manquera pas d'apporter son appui, qu'il soit humain ou budgétaire.

Je rappelle à ce sujet que le ministère prépare actuellement un appel à projets éoliens et paysages pour accompagner les territoires dans une démarche de construction d'une stratégie conciliant développement de l'éolien et prise en compte du paysage.

Appel à projets auquel le Conseil départemental pourrait évidemment candidater.

Voilà le point que je souhaitais vous faire en réponse à votre interpellation sur votre projet de moratoire.

Je vous propose de conclure, même si je n'ai pas répondu à tout, compte tenu de l'arrivée du ministre.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Sur l'estuaire, je vous le dis tout de suite, il ne s'agira même pas pour nous d'entrer dans la concertation.

J'ai indiqué au président d'EDF que ce projet était à revoir, je vais aller le voir également, Jean-Bernard Lévy, pour lui expliquer.

Qu'on ne nous impose pas une concertation pour détruire l'estuaire de la Gironde.

C'est un projet dont il faut qu'EDF comprenne...

Ils ont la centrale du Blayais, avec les problèmes qu'elle a posés, EDF doit comprendre qu'ils n'ajouteront pas des éoliennes sur l'estuaire.

C'est un point d'extrême fermeté.

Deuxièmement, l'assemblée discutera de tout cela vendredi.

Je proposerai le vote de ce moratoire, vous en ferez ce que bon vous semble, mais comme il ne semble pas vous inspirer, nous accepterons certainement, parce que c'est dans l'état d'esprit des Charentais-Maritimes et dans le cadre de leurs relations franches mais cordiales avec l'État, la réflexion que vous nous proposez et nous nous mettrons autour de la table.

Cette assemblée n'a jamais refusé de discuter avec l'État.

Nous en discuterons selon les modalités que vous nous proposez.

Merci à vous tous.

Le ministre n'est pas loin de nous, peut-être même déjà dans cette maison, je vous propose une courte interruption de séance de quelques minutes pour vous permettre de réaménager la salle quelques instants. Nous reprenons nos travaux dès son arrivée.